

Évaluation de l'intégration du travail décent dans le développement des chaînes de valeur



© SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
Octobre 2023
Evaluation N°S2/2022/02

Copyright photos (clockwise):

Photo 1 : Chaîne de valeur ananas. L'intervention de DEFIA vise à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur de l'ananas au Bénin. © Enabel-Rosalie Colfs

Photo 2 : Chaîne de valeur alimentation animale, porcine et volaille. Le programme PRISM vise à développer un développement inclusif et durable de la chaîne de valeur porcine et volaille au Rwanda. © Enabel-Dieter Telemans

Photo 3 : Chaîne de valeur du cacao. Beyond Chocolate vise à améliorer le salaire vital des producteurs de cacao et à créer des partenariats durables entre agriculteurs et chocolatiers en Côte d'Ivoire. © ACE Europe

Photo 4 : Chaîne de valeur du riz. Rikolto a un partenariat avec FEPROBA, qui vise à renforcer les petits producteurs de la filière riz au Sénégal. © Rikolto-Bente Claes

Photo 5 : Chaîne de valeur du cacao. UNOCACE (coopérative de cacao) et TRIAS travaillent ensemble pour une agriculture de cacao plus durable en Équateur. © C-Lever.org

Photo 6 : Chaîne de valeur du bois. BIO investit dans une usine de bois et de meubles au Vietnam. Photo d'un fournisseur du bois. © FocusUp

Impression : Imprimerie SPF

Le résumé est disponible en format pdf en français, anglais et néerlandais (le rapport final est disponible en anglais) sur le site <https://diplomatie.belgium.be/en/policy/special-evaluation-office> ou auprès du Service de l'Évaluation spéciale.

Le rapport final est intitulé comme suit: Special Evaluation Office/SEO (2023), *Evaluation of the integration of decent work into the development of value chains*, FPS Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation, Brussels.

Évaluation de l'intégration du travail décent dans le développement des chaînes de valeur



Résumé

Octobre 2023

L'évaluation a été menée par le consortium ACE Europe | C-Lever.org | KU Leuven | FocusUp et a bénéficié du soutien d'un groupe de référence à Bruxelles. Le Service de l'Évaluation spéciale a veillé à ce que l'évaluation soit conforme aux termes de référence.

Les opinions exprimées dans ce document représentent le point de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Introduction

Le travail décent est devenu un thème prioritaire de la Coopération belge au Développement depuis la loi de mars 2013 sur la Coopération belge au Développement. L'attention portée au travail décent s'aligne sur les engagements européens et internationaux concernant les entreprises et les droits humains, le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et les quatre piliers de l'Agenda du Travail Décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) : (1) la création d'emplois et de revenu de subsistance, (2) les droits du travail, (3) la protection sociale et (4) le dialogue social.

En 2022, le Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au Développement a lancé une évaluation portant sur l'intégration du travail décent dans les interventions de coopération au développement au sein des chaînes de valeur agricoles durables. L'évaluation a analysé des interventions financées par la Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (DGD) et mises en œuvre entre 2016 et 2022 par l'Agence belge de développement (Enabel), la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), les acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG) et des programmes spécifiques tels que Trade for Development Centre (TDC) et Beyond Chocolate. L'évaluation fut réalisée entre décembre 2022 et septembre 2023.

L'évaluation a porté sur la manière dont le travail décent a été intégré dans la conception d'une large sélection d'interventions, et a analysé les résultats des actions liées à la promotion du travail décent par les différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeur et leurs effets sur les travailleurs, tant dans l'économie formelle qu'informelle. L'objectif fut de formuler des recommandations pour affiner et ajuster la prise en compte du travail décent dans l'appui fourni au développement du secteur privé et/ou des chaînes de valeur agricole.

Champ de l'évaluation

Les résultats de cette évaluation sont basés sur l'évaluation de 17 cas combinée à un examen général des approches « travail décent » des acteurs clés de la Coopération belge au développement. Une variété de cas a été sélectionnée garantissant une diversité de chaînes de valeurs (nationales, régionales et mondiales), de zones géographiques couvertes (Bénin, Équateur, Côte d'Ivoire, Rwanda, Sénégal et Vietnam), une représentation équilibrée des acteurs belges chargés de la mise en œuvre et un mélange de projets plus anciens (commencés avant 2017) et plus récents.

Une combinaison de méthodes a été appliquée, notamment une étude documentaire, une étude des documents de projet, des entretiens semi-structurés, des groupes de discussions et des ateliers. Ceci a permis la participation de différentes parties prenantes impliquées dans les chaînes de valeur, telles que les agriculteurs, les coopératives, les organisations sectorielles, les employeurs et les employés, les syndicats, les acteurs gouvernementaux, les organisations sectorielles, les représentants de l'OIT et le personnel de projet impliqué dans les programmes de développement.

Pour recueillir des données sur le travail décent au niveau du travailleur et de l'agriculteur, un questionnaire a été utilisé sur la base de critères concrets liés aux quatre piliers de l'Agenda du Travail Décent de l'OIT.

Constats

Malgré la spécificité des contextes de chaque chaîne de valeur et les différences notoires entre pays et segments de marché, l'évaluation a tenté de dégager des perspectives générales concernant les leviers pertinents pour promouvoir le travail décent qui sont (au moins partiellement) applicables aux différentes chaînes de valeur et aux acteurs belges.

L'intégration explicite du travail décent dans les interventions des acteurs belges est assez récente

L'analyse des politiques des différents acteurs belges en matière de travail décent montre l'importance accordée par ces derniers à cette thématique. Cependant, la conception et la mise en œuvre de stratégies et d'approches spécifiques sont relativement récentes. En effet, la promotion du travail décent ne figurait pas ou peu comme objectif ou ambition explicite dans la conception des projets étudiés. Néanmoins, les interventions ont contribué, en partie, à l'Agenda pour le Travail Décent, en particulier grâce à leurs efforts en matière de "création d'emplois" et d'"amélioration des revenus". Cependant, l'hypothèse selon laquelle les efforts de création d'emplois aboutiraient automatiquement à des emplois décents, ou que les efforts d'amélioration des revenus généreraient automatiquement des améliorations dans d'autres dimensions du travail décent, n'a pas pu être étayée par les cas étudiés.

Implicite, les effets indirects des interventions ont contribué à l'amélioration de certaines dimensions du travail décent, comme la promotion de la formalisation du secteur informel (qui se traduit par l'accès aux régimes de protection sociale), l'accroissement de la production agricole et/ou de la transformation agro-industrielle avec des effets positifs sur la santé et la sécurité au travail, et le renforcement des coopératives, des fédérations et des organisations sectorielles représentant la voix des agriculteurs.

L'amélioration des revenus nécessite une combinaison efficace de stratégies complémentaires

Malgré des résultats intéressants et positifs dans plusieurs cas, dans l'ensemble, les revenus sont restés relativement faibles pour les petits producteurs et les ouvriers agricoles, parfois même en dessous des seuils de pauvreté.

Diverses stratégies ont été mises en œuvre pour contribuer à l'amélioration des revenus des agriculteurs, telles que la création d'emplois, l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits, l'accès aux marchés, l'accès au financement, la diversification des revenus, l'amélioration de la gestion financière et entrepreneuriale, le paiement de primes, l'investissement dans la création de valeur ajoutée. Les projets "Beyond Chocolate" expérimentent des approches visant explicitement à "combler l'écart avec le revenu vital".



Centre de fermentation du cacao en Côte d'Ivoire, Beyond Chocolate-Colruyt-Rikolto-Puratos (© ACE Europe)

Dans les cas examinés, l'amélioration de la production et/ou de la transformation ne s'est pas directement traduite par une augmentation des revenus. Les obstacles à l'augmentation des revenus, sur les marchés locaux, régionaux et mondiaux, sont liés à la dynamique des prix, aux défis de rentabilité et/ou à l'engagement minimal des entreprises, aux pratiques d'achat du secteur privé, à l'échec des gouvernements nationaux / des acteurs impliqués dans l'organisation et la gestion de la chaîne de valeur, au non-respect des politiques et réglementations nationales et internationales (salaires minimums, droit du travail, etc.).

Les acteurs belges du développement considèrent que l'influence sur les prix et les salaires est très complexe et sensible.

L'emploi formel obtient généralement de bien meilleurs résultats sur l'échelle du travail décent que l'emploi informel. Les salaires diffèrent entre les grandes et les petites entreprises et entre les employés peu ou moyennement qualifiés et ceux qui sont hautement qualifiés. Les obstacles identifiés pour promouvoir le travail décent sont : le manque de sensibilisation des employeurs, l'absence d'incitants, le caractère remplaçable des travailleurs, la productivité limitée et/ou les faibles marges, les concurrents qui offrent des salaires comparables, voire inférieurs, etc.

La protection sociale est médiocre dans le secteur informel et généralement adéquate dans les entreprises formelles et bien établies.

L'accès à la protection sociale était insuffisant pour les travailleurs du secteur informel et pour les agriculteurs, et rien n'indique qu'à court terme les différentes actions visant à améliorer le revenu des agriculteurs vont favoriser leur accès effectif aux dispositifs de protection sociale. Primo, même si les revenus augmentaient, ils restent généralement trop faibles pour permettre à ces travailleurs d'accéder à l'assurance maladie de base fournie par l'État ou à une assurance de base fournie par un assureur privé. Secundo, dans plusieurs pays, les agriculteurs qui avaient les moyens de souscrire à ces régimes ont décidé de ne pas le faire en raison d'un manque de connaissance, de la mauvaise qualité des services de santé et/ou de la gouvernance déficiente de certains régimes de santé.

Très peu de projets ont investi dans l'amélioration de l'accès à la protection sociale, bien que la recherche montre que l'investissement dans la protection sociale peut générer un impact positif sur le revenu des travailleurs et potentiellement réduire l'incidence du travail des enfants. Dans la plupart des pays à faible revenu, combler le fossé entre l'emploi informel et l'emploi formel prendra probablement plusieurs décennies. Un temps qui devrait être mis à profit pour étendre progressivement la couverture de la protection sociale dans le secteur informel. Toutefois, les interventions examinées étaient limitées en termes de portée, fragmentées ou pas suffisamment alignées sur d'autres interventions des acteurs belges qui envisageaient d'améliorer la qualité, l'accès et la performance des systèmes nationaux de santé publique.

Les conditions de travail varient d'un type d'agriculteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre

Les conditions de travail et la situation en matière de sécurité et de santé au travail varient considérablement entre les différentes chaînes de valeur agricole, les différents types d'exploitations et de travailleurs (agriculteurs plus riches, grandes exploitations par rapport aux petits exploitants, travailleurs agricoles salariés / journaliers) et entre les entreprises (employant des salariés) dans les différentes chaînes de valeur.

Pour les interventions ciblant les agriculteurs, les conditions de travail n'ont pas fait l'objet d'une attention explicite dans la plupart des cas. Néanmoins, plusieurs stratégies ont contribué indirectement à l'amélioration des conditions de travail, telles que l'amélioration des infrastructures, l'accès à des équipements et outils de meilleure qualité et plus sûrs, les investissements dans la mécanisation des processus de production ou de transformation, la promotion de l'agroécologie. Dans les entreprises agro-industrielles et manufacturières, la formation de base sur la sécurité et la santé au travail et les équipements de protection de base sont généralement fournis par l'employeur, mais leur qualité et niveau d'utilisation varient.

Dans les cas où des systèmes de certification existaient, les projets ont fourni un soutien et une formation pour permettre aux agriculteurs et à leurs coopératives de satisfaire aux exigences de certification relatives à la sécurité et à la santé au travail. Toutefois, même si un système de certification était applicable, l'attention portée lors des audits se limitait souvent à certains aspects, tels que la manipulation de produits chimiques, et n'abordait pas toutes les dimensions d'une politique décente en matière de santé et de sécurité au travail.

Dans certains projets de BIO, une évaluation environnementale et sociale a servi de base à l'élaboration d'un plan d'action qui a contribué directement à l'amélioration des conditions de travail dans les usines concernées, même si cela n'a pas été nécessairement le cas dans toutes les interventions étudiées. Que ce soit par le biais du prêt de BIO-Invest ou d'investissements propres, des améliorations ont été apportées et ont contribué à l'amélioration des conditions de travail.



Agriculteurs au travail dans la coopérative laitière en Équateur, investissement indirect de BIO par le biais du soutien d'une institution de micro-finance (© C-Lever.org)

Droits du travail et dialogue social

Dans les entreprises de transformation agroalimentaire et les coopératives formelles et bien établies, la représentation des employés par des syndicats est une option théorique dans la plupart des pays. Toutefois, l'activité syndicale était généralement minime, et le plus souvent limitée à la création d'un comité de travailleurs possédant moins de poids qu'un syndicat. Les connaissances des travailleurs sur leurs droits du travail en général et sur leur droit à adhérer à un syndicat sont généralement faibles.

Les droits des petits agriculteurs sont généralement défendus par leur coopérative ou leur association. Le renforcement des coopératives agricoles et de leurs fédérations (sectorielles) s'est fait par le biais de formations au leadership et d'autres activités de développement des capacités, mais avec des résultats mitigés. Les agriculteurs interrogés dans les cas africains ne se sentaient pas suffisamment inclus dans les organes des structures coopératives, ni bien représentés par celles-ci. Ainsi, ils avaient l'impression d'être déconnectés des instances dirigeantes et n'avaient que peu d'occasions d'exprimer leurs préoccupations et leurs intérêts.

Un dialogue social efficace requiert des conditions favorables qui font souvent défaut dans les Etats à faible revenu et/ou fragiles, telles que des organisations de travailleurs et d'employeurs indépendantes et fortes, une volonté et un engagement politiques, le respect des droits fondamentaux de la liberté d'association et un soutien institutionnel approprié.

Si l'on examine les différents cas, on constate que les interventions accordent peu d'attention à la voix et à la représentation des travailleurs, à quelques exceptions près. Dans la plupart des cas, les interactions avec les syndicats sont inexistantes ou ponctuelles. En outre, alors que la coopération belge soutient les syndicats dans les six pays visités par l'intermédiaire de leurs homologues belges impliqués dans le Cadre Stratégique Commun pour le travail décent, l'interaction avec les interventions de développement du secteur privé n'est allée au-delà d'une consultation ad hoc que dans un seul pays (le Bénin).

Il convient de mentionner le travail des syndicats belges sur la liberté d'association au niveau mondial, par exemple par le biais du suivi des clauses de durabilité dans les accords de libre-échange. Ceux-ci sont de plus en plus utilisés par les syndicats comme instrument pour attirer l'attention sur le travail décent, y compris la liberté d'association. Les syndicats belges et leurs homologues dans les pays partenaires tentent d'influencer ces accords afin d'améliorer l'espace opérationnel des syndicats et de contrôler la mise en œuvre des accords commerciaux.

Une collaboration avec les syndicats de la filière ananas au Bénin (Enabel)

Pour ses interventions dans la chaîne de valeur de l'ananas au Bénin, Enabel a collaboré avec l'ONG belge WSM (We Social Movements) et ses partenaires. La confédération syndicale CGTB a organisé des activités de sensibilisation et des formations sur les droits du travail, la santé et la sécurité au travail et le dialogue social. Au niveau opérationnel, le syndicat a soutenu la mise en place de comités de santé dans certaines unités de transformation. L'évaluation a révélé que ces activités ont permis d'améliorer les connaissances des employeurs et des employés en matière de droits et d'obligations liés au travail et que des activités de dialogue social ont été lancées dans plusieurs unités de transformation de l'ananas. En même temps, il s'agit d'un processus graduel. Les employeurs du secteur de l'ananas sont encore très prudents et méfiants à l'égard des interventions du syndicat. En adaptant son discours et son langage à ce contexte, le syndicat a contribué à la compréhension mutuelle et à une collaboration plus saine.

Ne laisser personne de côté

L'évaluation a montré que l'amélioration du revenu des agriculteurs ne se traduisait pas automatiquement par une amélioration du revenu des journaliers, même dans les chaînes de valeur du commerce équitable. Dans l'ensemble, ils représentent une grande partie de la main-d'œuvre dans les chaînes de valeur agricole, tout en restant les travailleurs les plus vulnérables et les moins protégés, confrontés aux pires conditions de travail (revenus inférieurs, absence d'équipement de protection, absence d'accès aux systèmes d'assurance maladie ou à toute forme de protection sociale, etc.). De même, dans les entreprises formalisées et même dans les (chaînes d'approvisionnement des) grandes entreprises bénéficiaires des investissements de BIO, la situation des travailleurs temporaires était généralement problématique, avec des salaires très bas, une protection sociale insuffisante, des revenus et une sécurité de l'emploi limités et parfois des problèmes de sécurité et de santé au travail. Très peu d'actions ont été entreprises pour améliorer la situation des travailleurs temporaires.



Cours d'alphabétisation pour les femmes des coopératives de transformation du manioc, Louvain Coopération-Bénin (© ACE Europe)

Les femmes ont généralement tendance à gagner moins que les hommes, car elles effectuent des tâches différentes sur le terrain, travaillent sur des parcelles plus petites, ont difficilement accès aux crédits et aux subventions et/ou n'ont pas du tout accès à la terre. Une situation de discrimination a été signalée par le fait que les femmes reçoivent un prix inférieur à celui des hommes pour le même produit, la même qualité et le même volume vendu, et/ou par le fait que les agricultrices doivent payer des salaires plus élevés à leur main d'œuvre. Dans les entreprises formelles, le salaire moyen des employées est inférieur, car les femmes ont généralement un niveau de formation inférieur aux hommes et, de ce fait, elles occupent principalement des emplois peu qualifiés.

Pour améliorer la situation des femmes, les stratégies mises en œuvre ont été l'alphabétisation et la formation au leadership des femmes, la négociation avec les instituts de microfinance pour fournir des produits financiers appropriés accessibles aux femmes, la facilitation de l'accès à la terre, le renforcement des capacités des groupes de femmes. Pour être efficaces, un soutien et des stratégies à long terme sont nécessaires pour aborder également les valeurs et les normes sociales et culturelles, les habitudes et les attitudes au niveau individuel et/ou sociétal.

Importance des dialogues multipartites pour rendre les chaînes de valeur plus équitables, plus efficaces et plus transparentes

Les prix perçus par les producteurs pour leurs produits sont une composante essentielle du revenu net de l'exploitation. Malgré leur importance, les prix (commerciaux) ne sont souvent pas inclus dans les stratégies visant à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs (sauf dans quelques cas). Les prix sont déterminés par l'offre (quantité et qualité) et la demande (comportement des consommateurs, pénétration du marché), mais aussi par des facteurs commerciaux, les pratiques d'achat du secteur privé, les politiques publiques et certains facteurs contextuels plus généraux. Le niveau d'équité dans la partie de la chaîne de valeur consacrée à la commercialisation influence grandement les prix reçus par le petit producteur, tant sur les marchés nationaux que sur les marchés mondiaux. La compression des prix est souvent le fait d'acteurs puissants de la chaîne de valeur, tels que les sociétés (mondiales) de négoce ou de vente au détail et/ou les intermédiaires (dans leurs chaînes d'approvisionnement), ce qui a un impact négatif sur les possibilités d'amélioration du travail décent sur le terrain.

Malgré un besoin évident et quelques exceptions intéressantes, l'évaluation conclut que la plupart des acteurs belges et leurs partenaires dans les pays producteurs visités ne participent pas à des plateformes multipartites de soutien aux chaînes de valeur au niveau national (et sous-national) et/ou ne sont pas encore impliqués ou ne parviennent pas à contribuer à des chaînes de valeur plus équitables et plus transparentes. Peu de stratégies de plaidoyer ont été identifiées dans les projets évalués, ciblant les gouvernements nationaux pour une meilleure réglementation des prix, des tarifs commerciaux et des quotas ou pour remédier aux faiblesses de la gestion de l'offre (par exemple, la gestion de l'utilisation des terres, les politiques d'octroi de licences, les quotas de production, la gestion stratégique des stocks tampons).

Au niveau belge et européen, les interventions soutenues par la DGD et les ONG font du plaidoyer en faveur de chaînes de valeur mondiale plus durables et plus équitables. L'analyse de l'efficacité et de la contribution des stratégies de plaidoyer mises en œuvre en Belgique et au niveau européen ne faisait pas parti de cette évaluation et n'a pu être évaluée que sur la base des rapports d'évaluation disponibles. La plateforme belge de coordination des ONG sur la responsabilité sociétale des entreprises et le réseau international Voice soutenu par Oxfam Belgique sont tous deux cités comme bonnes pratiques.

Manque de données

Étant donné que la promotion du travail décent n'était pas ou peu un objectif ou une ambition explicite dans les cas examinés, le concept n'a pas été traduit en indicateurs, à quelques exceptions près. Des données ont été collectées sur la création d'emplois, l'augmentation des revenus, l'amélioration de la production et de la qualité. Cependant, la fiabilité de ces données n'a pas toujours été garantie, les données et les rapports sur les "emplois créés" manquent d'informations sur leur performance en matière de travail décent et le calcul du revenu des ménages agricoles reste difficile. Les autres piliers et dimensions du travail décent ne font guère l'objet d'un suivi.

Beyond Chocolate pilote de Rikolto-Fairtrade International-Puratos-Colruyt Group

Beyond Chocolate est un partenariat multipartite pour une industrie chocolatière belge durable, lancé en décembre 2018. Un fonds de 3,52 millions d'euros a été mis à disposition par la Coopération belge au Développement pour des projets durables dans le domaine du cacao. L'un des projets, mis en œuvre par Rikolto et financé par Colruyt group et Puratos, vise à évoluer vers un revenu de subsistance pour 102 ménages cultivant le cacao dans la région de San Pedro, en Côte d'Ivoire. Afin de pouvoir collecter des données sur l'indicateur d'impact qui se réfère au nombre de ménages atteignant un revenu de subsistance, les partenaires de mise en œuvre ont reconnu la nécessité de disposer de données rigoureuses sur les revenus. Une recherche-action collaborative a été mise en place, impliquant l'Impact Institute (Pays-Bas) et Fairtrade International pour collecter des données sur les revenus d'un échantillon de ménages d'agriculteurs. L'une des stratégies du projet consiste à former les agriculteurs à la tenue de registres agricoles, sur la base des registres élaborés par Fairtrade International. Des données sur le volume des ventes et les prix, les coûts de production (y compris la main-d'œuvre salariée) et la taille de l'exploitation sont collectées pour le cacao, mais aussi pour d'autres produits. Ces données donneront un aperçu des revenus tirés du cacao, mais aussi d'autres produits (afin de mesurer l'efficacité de la stratégie de diversification). Les prix reçus pour le cacao seront comparés au prix de référence du revenu vital fixé par Fairtrade International pour le cacao, et le revenu total du ménage sera comparé à l'indice de référence du revenu vital, tel que calculé par la communauté de pratique du revenu vital.

Recommandations

Conclusions			
C1. Le revenu global des agriculteurs (économie informelle) est resté relativement faible.			
C2. Les employés disposant d'un contrat écrit recevaient au moins le salaire mensuel minimum officiel, qui ne pouvait pas toujours être considéré comme un salaire décent.			
Recommandations	Acteurs	Délai	Faisabilité
R1. Nécessité de stratégies diverses visant à améliorer les revenus, y compris l'attention portée aux prix et aux salaires.	Cabinet/DGD	court et moyen	difficile
	BIO	court	difficile
	Enabel	court	réalisable
	ACNG	court	réalisable
R2. Les incitants financiers dans les chaînes de valeur (mondiales) sont nécessaires pour améliorer les revenus et d'autres aspects du travail décent.	Cabinet/DGD	court	réalisable
	BIO	moyen	réalisable
	Enabel	moyen	défi
	ACNG	moyen	réalisable

Conclusions			
C3. Importance des approches intégrées qui s'attaquent aux déficits les plus critiques en matière de travail décent. Les dimensions du travail décent sont interconnectées.			
C4. L'accès à la protection sociale est faible pour les travailleurs informels.			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
R3. Sélectionner plusieurs dimensions du travail décent, liées aux quatre piliers de l'Agenda du Travail Décent, à inclure dans la conception du projet, en visant une progression ambitieuse mais réaliste et graduelle.	Cabinet/DGD	court	réalisable
	BIO	moyen	défi
	Enabel	court	réalisable
	ACNG	moyen	réalisable

R4. Investir davantage dans l'amélioration de la protection sociale, en tant que levier pour d'autres dimensions du travail décent	Enabel	moyen	défi
	ACNG	court	réalisable

Conclusions			
C5. L'amélioration du revenu agricole ne se traduit pas automatiquement par une amélioration du revenu de la main-d'œuvre occasionnelle (économie informelle).			
C6. La situation de la main-d'œuvre occasionnelle dans les entreprises formalisées est généralement assez problématique.			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
R5. Stratégies spécifiques pour améliorer la situation des travailleurs occasionnels.	Cabinet/DGD	court	réalisable
	BIO	court	réalisable
	Enabel	moyen	défi
	ACNG	court et moyen	défi

Conclusions			
C7. Les femmes gagnent moins que les hommes (économie informelle)			
C8. Les femmes gagnent moins que les hommes (économie formelle)			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
R6. Stratégies spécifiques visant à transformer les relations entre les hommes et les femmes.	Cabinet/DGD	court	réalisable
	BIO	court	réalisable
	Enabel	court	réalisable
	ACNG	moyen	défi

Conclusion			
C9. La plupart des chaînes de valeur sont affectées par la dynamique des pratiques d'achat du secteur privé, le comportement des consommateurs et les politiques gouvernementales au niveau mondial.			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
R7. Un plaidoyer plus synergique, ainsi que des engagements multipartites efficaces sont nécessaires aux niveaux belge, européen et international.	Cabinet/DGD	moyen	défi
	ACNG	court	réalisable

Conclusion			
C10. Au niveau national, la dynamique des pratiques d'achat du secteur privé, le comportement des consommateurs et les politiques gouvernementales affectent les chaînes de valeur.			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
	Cabinet/DGD	court	réalisable
	Enabel	court	Défi

R8. Investir davantage dans le dialogue social et les engagements multipartites dans les pays producteurs	ACNG	court	défi
---	------	-------	------

Conclusion			
C11. Des résultats mitigés en matière de cohérence interne et externe et des possibilités d'amélioration			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
R9. En renforçant la synergie, les acteurs belges devraient se concentrer davantage sur l'impact collectif dans la promotion de l'amélioration du travail décent.	Cabinet/DGD	court	réalisable
	BIO	court	défi
	Enabel	moyen	réalisable
	ACNG	court	réalisable

Conclusion			
C12. La bonne conception holistique du projet Enabel se heurte à une mise en œuvre fragmentée			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
R10. Mieux garantir la synergie entre les composantes de l'intervention, mises en œuvre par différents prestataires de services et partenaires de mise en œuvre	Enabel	moyen	difficile

Conclusions			
C13. Il y a un manque de données fiables			
C14. Le suivi des performances en matière de travail décent et des progrès réalisés après l'investissement peut être encore renforcé			
Recommandation	Acteurs	Délai	Faisabilité
R11. Investir dans des outils de collecte de données concernant les conditions de travail décentes, le calcul du revenu des ménages, le revenu de subsistance, le salaire de subsistance et la documentation des bonnes pratiques.	Cabinet/DGD	moyen	réalisable
	Enabel	moyen	réalisable
	ACNG	moyen	défi
R12. Améliorer le suivi du travail décent et des performances environnementales et sociales globales	BIO	moyen	défi

Service de l'Évaluation spéciale
de la Coopération belge au Développement



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et**

Coopération au Développement

.be